A.LANDRAGIN
Société par actions simplifiée
CAPITAL : 50 000 EUROS
SIÈGE SOCIAL : 97 rue Charles Tellier
ZI de Grézan - 30000 NIMES
RCS NIMES 322 187 949

DECISION D'AFFECTATION DU RESULTAT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 18 SEPTEMBRE 2026 APPROUVANT LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

DEUXIEME RESOLUTION- Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat net bénéficiaire de 387 933 euros de la manière suivante :

- **En distribution de dividendes aux associés pour387 933 euros**

Rappel des dividendes distribués

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale rappelle que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois exercices précédents ont été les suivantes :

- Ex. clos le 31.03.2025 : 622 870 euros
- Ex. clos le 31.03.2024 : néant
- Ex. clos le 31.03.2023 : néant

La société HRDL vote Pour
La société AGHBTP ~~vote~~ n'a pas donné de consigne de vote
La société LFMH vote Pour
Cette résolution mise aux voix est adoptée à la majorité.

I
Certifié conforme
Le président

Bilan actif

	31/03/2026 (12 mois)			31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	Euros	%
Capital souscrit - non appelé (I)						
Frais d'établissement (II)						
ACTIF IMMOBILISE						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 602	- 12 602		5 341	- 5 341	- 100
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains	90 097		90 097		90 097	
Constructions	28 133	- 24 960	3 173	4 487	- 1 313	- 29
Installations techniques, matériels et outillages industriels	825 625	- 676 240	149 385	157 760	- 8 375	- 5
Autres immobilisations corporelles	602 129	- 540 112	62 017	96 001	- 33 984	- 35
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes	3 928		3 928	637	3 291	517
Immobilisations financières (1)						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (III)	**1 562 513**	**-1 253 913**	**308 600**	**264 226**	**44 374**	**17**
ACTIF CIRCULANT						
Stocks et en-cours						
Matières premières et autres approvisionnements	39 588		39 588	46 714	- 7 126	- 15
En-cours de production						
Produits finis						
Marchandises						
Avances et acomptes versés sur commandes				19 211	- 19 211	- 100
Créances (2)						
Créances clients et comptes rattachés	3 996 248	- 35 427	3 960 821	4 710 613	- 749 792	- 16
Autres créances	303 968		303 968	224 745	79 222	35
Charges constatées d'avance	17 577		17 577	17 660	- 83	
Capital souscrit appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Actions propres						
Autres titres						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	1 037 423		1 037 423	1 043 079	- 5 657	- 1
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**5 394 803**	**- 35 427**	**5 359 376**	**6 062 022**	**- 702 646**	**- 12**
Frais d'émission des emprunts (V)						
Primes de remboursement des emprunts (VI)						
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VII)						
TOTAL ACTIF (I à VII)	**6 957 316**	**-1 289 340**	**5 667 977**	**6 326 248**	**- 658 271**	**- 10**
(1) Dont à moins d'un an (brut)						
(2) Dont à moins d'un an (brut)	4 276 704					
Clause de réserve de propriété - Immobilisations						
Clause de réserve de propriété - Stocks						
Clause de réserve de propriété - Créances						

Certifié conforme

Bilan passif

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
CAPITAUX PROPRES				
Capital social ou individuel (1)	50 000	50 000		
Primes d'émission, de fusion, d'apport				
Ecarts de réévaluation				
Ecart d'équilvalence				
Réserves				
Réserve légale	5 000	5 000		
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves	870 690	870 690		
Report à nouveau				
Résultat de l'exercice précédent à affecter				
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	387 933	622 870	- 234 937	- 38
Acomptes sur dividendes				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**1 313 624**	**1 548 561**	**- 234 937**	**- 15**
AUTRES FONDS PROPRES				
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
Droits du concédant				
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I Bis)				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques	70 000	70 000		
Provisions pour charges				
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (II)	**70 000**	**70 000**		
EMPRUNTS ET DETTES (2)				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	243 609	917 856	- 674 246	- 73
Emprunts et dettes financières diverses (3)				
Instruments financiers à terme				
Avances et acomptes reçus sur commandes en-cours	280 855	788 722	- 507 866	- 64
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 516 662	1 320 975	195 687	15
Dettes fiscales et sociales	681 322	622 568	58 754	9
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	990 349	718 949	271 400	38
Produits constatés d'avance	571 554	338 617	232 937	69
TOTAL DES DETTES (III)	**4 284 353**	**4 707 687**	**- 423 334**	**- 9**
Ecart de conversion et différences d'évaluations - passif (IV)				
TOTAL PASSIF (I à IV)	**5 667 977**	**6 326 248**	**- 658 271**	**- 10**
(1) Dont versé	50 000	50 000		
(2) Dont à moins d'un an hors Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	3 284 877			
(3) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Chiffre d'affaires				
Ventes de marchandises	72 645	36 851	35 794	97
Production vendue	13 660 025	10 489 026	3 170 999	30
Chiffre d'affaires net	**13 732 670**	**10 525 877**	**3 206 793**	**30**
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		35 759	- 35 759	- 100
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	29 897		29 897	
Autres produits	197 697	7 931	189 766	2 393
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	**13 960 264**	**10 569 568**	**3 390 696**	**32**
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variations de stocks (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	3 965 070	2 620 020	1 345 050	51
Variations de stocks (matières premières et autres approvisionnements)	7 126	- 2 834	9 960	- 352
Autres achats et charges externes (1) (2)	7 501 749	5 224 304	2 277 444	44
Impôts, taxes et versements assimilés	47 021	45 677	1 345	3
Salaires	1 175 116	1 121 459	53 657	5
Cotisations sociales	596 182	613 517	- 17 335	- 3
Dotations aux amortissements sur immobilisations	106 034	106 704	- 670	- 1
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant	13 772	4 630	9 143	197
Dotations aux provisions pour risques et charges				
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Autres charges	8 697	117	8 581	7 362
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	**13 420 769**	**9 733 594**	**3 687 175**	**38**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	**539 495**	**835 974**	**- 296 478**	**- 35**
QUOTE-PART DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits de participation (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts de produits assimilés (3)	5	11 272	- 11 268	- 100
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des cessions d'immobilisations financières				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (V)	**5**	**11 272**	**- 11 268**	**- 100**
CHARGES FINANCIERES				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	24 984	33 058	- 8 075	- 24
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (VI)	**24 984**	**33 058**	**- 8 075**	**- 24**
RESULTAT FINANCIER (V - VI)	**- 24 979**	**- 21 786**	**- 3 193**	**15**
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)	**514 516**	**814 188**	**- 299 671**	**- 37**

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation	
	Total	Total	Euros	%
Produits exceptionnels (VII)		13 000	- 13 000	- 100
Charges exceptionnelles (VIII)		558	- 558	- 100
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		**12 442**	**- 12 442**	**- 100**
Participation des salariés aux résultats (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)	126 583	203 759	- 77 176	- 38
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	**13 960 268**	**10 593 840**	**3 366 429**	**32**
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	**13 572 335**	**9 970 969**	**3 601 366**	**36**
RESULTAT DE L'EXERCICE	**387 933**	**622 870**	**- 234 937**	**- 38**
(1) Redevances de crédit-bail mobilier	53 635	19 479		
(2) Redevances de crédit-bail immobilier				
(3) Dont produits concernant les entités liées				
(4) Dont intérêts concernant les entités liées				

Annexe

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Première application du règlement ANC n°2022-06
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 constituent les premiers comptes annuels établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La présentation du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, de l'annexe a été adaptée en conséquence.

Cette première application n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation nette ni le total du bilan ; elle s'est traduite par des adaptations de présentation et, le cas échéant, par des reclassements entre rubriques.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. **N/A**
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence **N/A**
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)** N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit **N/A**
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe **N/A**
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien **N/A**
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus **N/A**
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement **Méthode à l'avancement** N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**

Postes	Méthodes Comptables
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non **N/A**
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non **N/A**

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Le développement de l'activité commerciale sur la Région PACA, ajouté à l'extension de notre activité à la filière bois, ont permis de réaliser un chiffre d'affaires satisfaisant et en hausse dans la conjoncture actuelle.

Les efforts se sont poursuivis afin de mieux contenir les charges fixes de la société.

Des stratégies de diversification et de sécurisation de l'activité ont été mises en place.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice, de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ni les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2026.

Permanence des méthodes

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12mois à 5 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Agencements et aménagements : de 10 à 20 ans

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 5 à 10 ans

* Matériel et outillages : de 5 à 10 ans

* Matériel de transport : de 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : de 5 à 10 ans

* Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

La société utilise la méthode préférentielle de l'avancement pour la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Il est comptabilisé des factures à établir et des produits constatés d'avance en fonction du degré d'avancement des chantiers.

Les stocks et en cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG est appliquée à tous les chantiers de la société.

Les résultats à l'avancement sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés

périodiquement.

La société utilise la méthode de l'avancement physique pour mesurer l'avancement des travaux exécutés.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, déterminées à partird'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées lorsque leur perception est jugée hautement probable.

Engagement de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Concernant les salariés sous le statut "Ouvrier", la Pro BTP règle l'indemnité directement au salarié après sa sortie de l'effectif de l'entreprise.

Concernant le statut "ETAM" et celui de "Cadre", le risque social sur les IDR sera assuré par la SMABTP.

Informations relatives à l'actif

Actif immobilisé

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant brut à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 602					12 602	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	**12 602**					**12 602**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains			90 097			90 097	
Constructions	**28 133**					**28 133**	
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	28 133					28 133	
Installations techniques matériels et outillages industriels	771 075		54 550			825 625	
Autres immobilisations corporelles	**743 181**		**2 470**		**143 523**	**602 129**	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport	677 384				143 523	533 862	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 797		2 470			68 267	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	637		7 219		3 928	3 928	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	**1 543 026**		**154 337**		**147 451**	**1 549 911**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total							

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant brut à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
Total	**1 555 627**		**154 337**		**147 451**	**1 562 513**	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 260	5 341		12 602
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	**7 260**	**5 341**		**12 602**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	**23 646**	**1 313**		**24 960**
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23 646	1 313		24 960
Installations techniques matériels et outillages industriels	613 315	62 925		676 240
Autres immobilisations corporelles	**647 180**	**36 455**	**143 523**	**540 112**
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	588 856	33 141	143 523	478 474
Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 324	3 314		61 638
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	**1 284 141**	**100 693**	**143 523**	**1 241 311**
Total	**1 291 401**	**106 034**	**143 523**	**1 253 913**

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Stocks

	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements	39 588	46 714
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total	**39 588**	**46 714**

Créances

	Montant Brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**4 317 793**	**4 276 704**	**41 088**
Créances clients	**3 996 248**	**3 955 160**	**41 088**
Clients douteux ou litigieux	41 088		41 088
Autres créances clients	3 955 160	3 955 160	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (4)			
Créances sociales	**9 311**	**9 311**	
Personnel et comptes rattachés	9 311	9 311	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	**143 205**	**143 205**	
Impôts sur les bénéfices	77 176	77 176	
Taxe sur la valeur ajoutée	64 329	64 329	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 700	1 700	
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	**151 451**	**151 451**	
Groupes et associés (3)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	151 451	151 451	
Charges constatées d'avance	17 577	17 577	
Total des créances	**4 317 793**	**4 276 704**	**41 088**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques
(4) Provision pour dépréciation antérieurement constituée

Provisions pour dépréciations

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprise	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence (1)				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Dépréciations des comptes clients	21 654	13 772		35 427
Autres provisions pour dépréciations				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placements				
Total	**21 654**	**13 772**		**35 427**

(1) Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Les créances sont majoritairement couvertes par l'assurance-crédit.

Dans tous les cas, la dépréciation tient compte de la partie couverte par l'assurance-crédit.

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	17 577		
Total	**17 577**		

Informations relatives au passif

Le capital social est composé de 2 500 titres dont la valeur nominale s'élève à 20 euros.

Variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice antérieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
CAPITAUX PROPRES								
Capital social ou individuel	50 000							50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport								
Ecarts de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	5 000							5 000
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	870 690							870 690
Report à nouveau								
Autres répartitions								
Dividendes		622 870	622 870					
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter								
Résultat de l'exercice	622 870	- 622 870				387 933		387 933
Acompte sur dividende								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total des capitaux propres	**1 548 561**		**622 870**			**387 933**		**1 313 624**
AUTRES FONDS PROPRES								
Produits des émissions de titres participatifs								
Avances conditionnées								
Droits du concédant								
Total autres fonds propres								

Provisions pour risques et charges

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Dépréciation à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques	70 000				70 000
Sous-total	**70 000**				**70 000**
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total					
Total des provisions	**70 000**				**70 000**

Ventilation des dotations et reprises

	31/03/2026 (12 mois) Total	31/03/2025 (12 mois) Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	13 772	4 630
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation	**- 13 772**	**- 4 630**
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		10 000
Total Exceptionnel		**10 000**
Total des dotations et reprises	**- 13 772**	**5 370**

Dettes

	Montant Brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	**243 609**	**154 788**	**88 821**	
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	243 609	154 788	88 821	
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	243 609	154 788	88 821	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 516 662	1 516 662		
AUTRES DETTES	**1 671 671**	**1 041 872**	**629 799**	
Dettes sociales	**142 052**	**142 052**		
Personnel et comptes rattachés	38 727	38 727		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 325	103 325		
Dettes fiscales	**539 270**	**539 270**		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	535 467	535 467		
Obligations cautionnées				
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'Etat	3 804	3 804		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres	**990 349**	**360 550**	**629 799**	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et Associés (3)	989 799	360 000	629 799	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	550	550		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	571 554	571 554		
Total des dettes	**4 003 497**	**3 284 877**	**718 621**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 122			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	388 569			
(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	571 554		
Total	**571 554**		

Informations relatives au compte de résultat

Produits à recevoir

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		11 803	- 11 803	- 100
Clients - Factures à établir	1 415 066	1 638 667	- 223 601	- 14
Personnel - Produits à recevoir	9 311	3 823	5 488	144
Organismes sociaux - Produits à recevoir		16 859	- 16 859	- 100
Etat - Produits à recevoir	1 700		1 700	
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	145 440		145 440	
Total	**1 571 517**	**1 671 151**	**- 99 634**	**- 6**

Charges à payer

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	126 105	119 903	6 201	5
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 091	39 585	- 20 494	- 52
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	38 727	61 283	- 22 556	- 37
Organismes sociaux - Charges à payer				
Etat - Charges à payer		3 189	- 3 189	- 100
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	550		550	
Total	**184 473**	**223 960**	**- 39 487**	**- 18**

Informations relatives aux engagements

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	2 369 636
Total	**2 369 636**

Détail des autres engagements donnés :

- CEGI CAUTIONS GARANTIE PAIEMENT SST : 54 750

- CEGI CAUTIONS RESTITUTION D'ACOMPTE : 773 827

- CEGI CAUTIONS RETENUES DE GARANTIE : 1 068 311

- CEGI CAUTIONS BONNE FIN : 252 120

- BTP BANQUE RETENUES DE GARANTIE : 149 179

- CAISSE D EPARGNE - GAGE SUR VEHICULE AUTOMOBILE : 31 047

- CAISSE D EPARGNE - GAGE SUR VEHICULE AUTOMOBILE : 40 402

Engagements reçus

	Montant
Avals, cautions et garanties	45 775
Autres engagements reçus	
Total	**45 775**

Détail des engagements reçus :

- CAUTION PM A HAUTEUR DE 90% PRET PGE : 45 775

SAS CARRE CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Parc Kennedy - Bât C – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
Site : www.bertrandexpert.com Email : contact@carreconseil.com

SAS LANDRAGIN

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/03/2026

Sas Landragin

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 09-12

Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31/03/2026

SAS Landragin

Siège social : 97 rue Charles Tellier – 30000 Nîmes

Capital social: 50 000 €

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 mars 2026.

Aux membres de l'assemblée générale

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre entreprise relatifs à l'exercice clos le 31/03/2026, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code du commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1er avril 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du code de commerce, pris en application de l'article L 441-6-1 dudit code, ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.
Les comptes annuels ont été arrêtés par l'assemblée des membres.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie

- significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.

- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nîmes, le mardi 04/09/2026,

Masten Manon, commissaire aux comptes



SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014

Principes et méthodes comptables

Principes généraux

Base de préparation des comptes sociaux

Les comptes sociaux ont été établis conformément aux règles et principes comptables généralement admis en France selon les dispositions du plan comptable général (Règl. ANC 2014-03 relatif au PCG à jour des différents règlements complémentaires).

Première application du règlement ANC n°2022-06
Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 constituent les premiers comptes annuels établis conformément aux dispositions du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.

La présentation du bilan, du compte de résultat et, le cas échéant, de l'annexe a été adaptée en conséquence.

Cette première application n'a pas eu d'impact sur le résultat, la situation nette ni le total du bilan ; elle s'est traduite par des adaptations de présentation et, le cas échéant, par des reclassements entre rubriques.

Dérogations

Dérogations aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

L'élaboration des présents comptes annuels ne nécessite pas d'adapter et/ou de déroger aux principes généraux.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Liste des principales méthodes retenues par l'entité

En gras : la méthode retenue par l'entité.

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des frais de constitution, de transformation et de premier établissement en application de l'article 212-9	Inscription à l'actif comme frais d'établissement **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Comptabilisation des frais d'augmentation de capital, de fusion, de scission, d'apport en application de l'article 212-9	Actif comme frais d'établissement Charges Imputés sur les primes d'émission et de fusion. Si la prime est insuffisante pour permettre l'imputation de la totalité des frais, l'excédent des frais est comptabilisé en charges. **N/A**
Comptabilisation des coûts de développement et des frais de création de solutions informatiques en application des articles 212-3 et 611-3	Inscription à l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des frais externes afférents à des formations nécessaires à la mise en service des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 213-8	Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations incorporelles et corporelles en application des articles 213-8 et 213-22	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A

Postes	Méthodes Comptables
Comptabilisation des droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition des immobilisations financières en application des articles 221-1 et 222-1	**Incorporation dans le coût d'entrée de l'actif** Constatation en charges de l'exercice N/A
Évaluation des titres des sociétés contrôlées de manière exclusive en application de l'article 221-4	Evaluation au coût historique Evaluation par équivalence **N/A**
Évaluation des stocks en application de l'article 213-34	Coût moyen unitaire pondéré (CUMP) **Premier entré, premier sorti (PEPS - FIFO)** N/A
Comptabilisation des frais d'émission des emprunts en application de l'article 212-11	Actif (Répartition sur la durée de l'emprunt) Constatation en charges de l'exercice **N/A**
Comptabilisation des subventions d'investissement en application de l'article 312-1	Capitaux propres (Etalement du produit sur plusieurs exercices) Prise en compte immédiatement en produit **N/A**
Engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires	Provision (Méthode de référence définie à l'article 121-5) Informations dans l'annexe **N/A**
Comptabilisation des programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de l'article 214-10	Composant distinct de l'immobilisation Provisions pour gros entretien **N/A**
Amortissement des primes de remboursement des emprunts en application de l'article 212-10	Linéaire Au prorata des intérêts courus **N/A**
Comptabilisation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production d'un actif éligible en application de l'article 213-9	Incorporation des coûts d'emprunt engagés pour financer l'acquisition ou la production des actifs éligibles dans le coût de l'actif **Constatation en charges de l'exercice** N/A
Reconnaissance du chiffre d'affaires relatif aux contrats à long terme en application de l'article 622-2	Méthode à l'achèvement **Méthode à l'avancement** N/A
Comptabilisation des primes d'option en application de l'article 628-12	Étalées dans le compte de résultat sur la période de couverture Constatées en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**
Report/déport du change à terme en application de l'article 628-13	Étalé dans le compte de résultat Constaté en résultat au même moment que la transaction couverte ou dans la valeur d'entrée au bilan de l'élément couvert **N/A**

Postes	Méthodes Comptables
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Amortissement des fonds commerciaux sur 10 ans en application de l'article 214-3	Oui Non **N/A**
Pour les petites entreprises définies à l'article L. 123-16 du code de commerce, utilisation des mesures de simplification : Utilisation de la durée d'usage pour déterminer le plan d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles en application de l'article 214-13	Oui Non **N/A**

Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

Faits caractéristiques de l'exercice

Le développement de l'activité commerciale sur la Région PACA, ajouté à l'extension de notre activité à la filière bois, ont permis de réaliser un chiffre d'affaires satisfaisant et en hausse dans la conjoncture actuelle.

Les efforts se sont poursuivis afin de mieux contenir les charges fixes de la société.

Des stratégies de diversification et de sécurisation de l'activité ont été mises en place.

Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Aucun fait caractéristique d'importance significative n'est à signaler postérieurement à la clôture de l'exercice, de nature à remettre en cause la continuité d'exploitation ni les hypothèses retenues pour l'établissement des comptes annuels au 31 mars 2026.

Permanence des méthodes

Immobilisations corporelles et incorporelles

Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement, de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Le cas échéant, les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont inclus dans le coût d'acquisition des immobilisations.

Les frais d'établissement sont comptabilisés directement en charges.

Les coûts des emprunts ne sont pas intégrés au coût d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations incorporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires : de 12mois à 5 ans

Les valeurs résiduelles des immobilisations sont considérées comme nulles car non significatives ou non mesurables.

Dépréciation

Une immobilisation est dépréciée lorsque sa valeur nette comptable est supérieure à sa valeur actuelle estimée (la plus élevée de la valeur vénale et de la valeur d'usage).

Immobilisations corporelles

Amortissement

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé en fonction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif. À ce titre, seul le mode linéaire est retenu sur les durées suivantes:

* Agencements et aménagements : de 10 à 20 ans

* Installations techniques, matériels et outillages industriels : de 5 à 10 ans

* Matériel et outillages : de 5 à 10 ans

* Matériel de transport : de 4 à 5 ans

* Matériel de bureau : de 5 à 10 ans

* Mobilier : de 5 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

Immobilisations financières

Participations et titres immobilisés

Les titres de participation des sociétés figurent au bilan pour leur coût d'acquisition net, le cas échéant, des provisions pour dépréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée dès lors que la valeur d'inventaire, qui correspond à la valeur d'utilité, est inférieure à la valeur d'acquisition. La valeur d'inventaire est déterminée en tenant compte de la quote-part des capitaux propres, des perspectives de flux de trésorerie et de rentabilité ou des valeurs boursières pouvant servir de référence.

Stocks

Mode de valorisation des stocks

Les stocks d'approvisionnement et de marchandises sont évalués à leur coût d'acquisition à l'aide de la méthode du premier entré – premier sorti.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

La société utilise la méthode préférentielle de l'avancement pour la comptabilisation de ses contrats à long terme.

Il est comptabilisé des factures à établir et des produits constatés d'avance en fonction du degré d'avancement des chantiers.

Les stocks et en cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Contrats à long terme

La méthode de l'avancement définie par les articles 622-2 à 622-7 du PCG est appliquée à tous les chantiers de la société.

Les résultats à l'avancement sont fondés sur les résultats prévisionnels à fin de chantier révisés

périodiquement.

La société utilise la méthode de l'avancement physique pour mesurer l'avancement des travaux exécutés.

Des provisions pour risques sont constituées pour couvrir les pertes prévisibles à terminaison, déterminées à partird'une analyse des données économiques et financières prévisionnelles de chaque contrat.

Ces prévisions peuvent tenir compte de montants susceptibles d'être obtenus au titre des réclamations déposées lorsque leur perception est jugée hautement probable.

Engagement de retraite

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.

Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.

Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Concernant les salariés sous le statut "Ouvrier", la Pro BTP règle l'indemnité directement au salarié après sa sortie de l'effectif de l'entreprise.

Concernant le statut "ETAM" et celui de "Cadre", le risque social sur les IDR sera assuré par la SMABTP.

Informations relatives à l'actif

Actif immobilisé

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant brut à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
FRAIS D'ETABLISSEMENT							
Frais d'établissement							
Sous-total							
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
Frais de développement							
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	12 602					12 602	
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
Immobilisations incorporelles en cours							
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles							
Sous-total	**12 602**					**12 602**	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES							
Terrains			90 097			90 097	
Constructions	**28 133**					**28 133**	
Constructions sur sol propre							
Constructions sur sol d'autrui							
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	28 133					28 133	
Installations techniques matériels et outillages industriels	771 075		54 550			825 625	
Autres immobilisations corporelles	**743 181**		**2 470**		**143 523**	**602 129**	
Installations générales, agencements, aménagements divers							
Matériel de transport	677 384				143 523	533 862	
Matériel de bureau et informatique, mobilier	65 797		2 470			68 267	
Emballages récupérables et divers							
Immobilisations corporelles en cours	637		7 219		3 928	3 928	
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles							
Sous-total	**1 543 026**		**154 337**		**147 451**	**1 549 911**	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES							
Participations évaluées par mise en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières							
Sous-total							

	31/03/2025 (12 mois)	Augmentations		Diminutions		31/03/2026 (12 mois)	
	Montant brut à l'ouverture de l'exercice	Réévaluations	Acquisitions et assimilés	Virement poste à poste	Cessions et assimilés	Montant brut à la clôture de l'exercice	Valeur d'origine des immos réévaluées
Total	**1 555 627**		**154 337**		**147 451**	**1 562 513**	

Amortissements

	Montant début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant fin d'exercice
FRAIS D'ETABLISSEMENT				
Frais d'établissement				
Sous-total				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	7 260	5 341		12 602
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Sous-total	**7 260**	**5 341**		**12 602**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions	**23 646**	**1 313**		**24 960**
Constructions sur sol propre				
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, aménagements des constructions	23 646	1 313		24 960
Installations techniques matériels et outillages industriels	613 315	62 925		676 240
Autres immobilisations corporelles	**647 180**	**36 455**	**143 523**	**540 112**
Installations générales, agencements, aménagements divers				
Matériel de transport	588 856	33 141	143 523	478 474
Matériel de bureau et informatique, mobilier	58 324	3 314		61 638
Emballages récupérables et divers				
Sous-total	**1 284 141**	**100 693**	**143 523**	**1 241 311**
Total	**1 291 401**	**106 034**	**143 523**	**1 253 913**

(1) Dont amortissement du fonds de commerce par application de l'article 39, 1-2, al.3 du CGI

Stocks

	31/03/2026	31/03/2025
Matières premières et autres approvisionnements	**39 588**	46 714
En-cours de production		
Produits finis		
Marchandises		
Total	**39 588**	**46 714**

Créances

	Montant Brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an
CRÉANCES DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts (1) (2) (3)			
Autres immobilisations financières			
CRÉANCES DE L'ACTIF CIRCULANT	**4 317 793**	**4 276 704**	**41 088**
Créances clients	**3 996 248**	**3 955 160**	**41 088**
Clients douteux ou litigieux	41 088		41 088
Autres créances clients	3 955 160	3 955 160	
Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie (4)			
Créances sociales	**9 311**	**9 311**	
Personnel et comptes rattachés	9 311	9 311	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
Créances fiscales	**143 205**	**143 205**	
Impôts sur les bénéfices	77 176	77 176	
Taxe sur la valeur ajoutée	64 329	64 329	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	1 700	1 700	
Etat et autres collectivités publiques - Divers			
Autres créances	**151 451**	**151 451**	
Groupes et associés (3)			
Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	151 451	151 451	
Charges constatées d'avance	17 577	17 577	
Total des créances	**4 317 793**	**4 276 704**	**41 088**

(1) Prêts accordés en cours d'exercice
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice
(3) Dont prêts accordés aux associés personnes physiques
(4) Provision pour dépréciation antérieurement constituée

Provisions pour dépréciations

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprise	Dépréciation à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Titres mis en équivalence (1)				
Titres de participation				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en cours				
Dépréciations des comptes clients	21 654	13 772		35 427
Autres provisions pour dépréciations				
Autres créances				
Valeurs mobilières de placements				
Total	**21 654**	**13 772**		**35 427**

(1) Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5ème du CGI

Dépréciations de l'actif circulant

Dépréciation des créances

Les créances sont majoritairement couvertes par l'assurance-crédit.

Dans tous les cas, la dépréciation tient compte de la partie couverte par l'assurance-crédit.

Charges constatées d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Charges constatées d'avance	17 577		
Total	**17 577**		

Informations relatives au passif

Le capital social est composé de 2 500 titres dont la valeur nominale s'élève à 20 euros.

Variation des capitaux propres

	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat de l'exercice anterieur	Distribution de dividendes	Augmentation de capital	Réduction de capital	Résultat de l'exercice	Autres	Montant à la clôture de l'exercice
CAPITAUX PROPRES								
Capital social ou individuel	50 000							50 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport								
Ecarts de réévaluation								
Ecart d'équivalence								
Réserve légale	5 000							5 000
Réserves statutaires ou contractuelles								
Réserves réglementées								
Autres réserves	870 690							870 690
Report à nouveau								
Autres répartitions								
Dividendes		622 870	622 870					
Résultat de l'exercice précédent restant à affecter								
Résultat de l'exercice	622 870	- 622 870				387 933		387 933
Acompte sur dividende								
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total des capitaux propres	**1 548 561**		**622 870**			**387 933**		**1 313 624**
AUTRES FONDS PROPRES								
Produits des émissions de titres participatifs								
Avances conditionnées								
Droits du concédant								
Total autres fonds propres								

Provisions pour risques et charges

	Dépréciation à l'ouverture de l'exercice	Dotation	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	Dépréciation à la clôture de l'exercice
PROVISIONS POUR RISQUES					
Pour litiges					
Pour garanties données aux clients					
Pour amendes et pénalités					
Pour pertes de change					
Pour pertes sur contrat					
Autres provisions pour risques	70 000				70 000
Sous-total	**70 000**				**70 000**
PROVISIONS POUR CHARGES					
Pour pensions et obligations similaires					
Pour restructurations					
Pour impôts					
Pour renouvellement des immobilisations - entreprises concessionnaires					
Pour gros entretiens ou grandes visites					
Pour remise en état					
Autres provisions pour charges					
Sous-total					
Total des provisions	**70 000**				**70 000**

Ventilation des dotations et reprises

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)
	Total	Total
EXPLOITATION		
Dotations d'exploitation	13 772	4 630
Reprises d'exploitation		
Total Exploitation	**- 13 772**	**- 4 630**
FINANCIER		
Dotations financières		
Reprises financières		
Total Financier		
EXCEPTIONNEL		
Dotations exceptionnelles		
Reprises exceptionnelles		10 000
Total Exceptionnel		**10 000**
Total des dotations et reprises	**- 13 772**	**5 370**

Dettes

	Montant Brut	Échéance à un an au plus	Échéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Échéance à plus de cinq ans
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	**243 609**	**154 788**	**88 821**	
Emprunts obligataires convertibles (1) (2)				
Autres emprunts obligataires (1) (2)				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)	243 609	154 788	88 821	
- Dont à 1 an au maximum à l'origine				
- Dont à plus de 1 an à l'origine	243 609	154 788	88 821	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2) (3)				
Fournisseurs et comptes rattachés	1 516 662	1 516 662		
AUTRES DETTES	**1 671 671**	**1 041 872**	**629 799**	
Dettes sociales	**142 052**	**142 052**		
Personnel et comptes rattachés	38 727	38 727		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	103 325	103 325		
Dettes fiscales	**539 270**	**539 270**		
Impôts sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée	535 467	535 467		
Obligations cautionnées				
Contributions, impôts et taxes recouvrés pour le compte de l'Etat	3 804	3 804		
Autres impôts, taxes et versements assimilés				
Autres	**990 349**	**360 550**	**629 799**	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et Associés (3)	989 799	360 000	629 799	
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	550	550		
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie				
Produits constatés d'avance	571 554	571 554		
Total des dettes	**4 003 497**	**3 284 877**	**718 621**	
(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	8 122			
(2) Emprunts remboursés en cours d'exercice	388 569			
(3) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés, personnes physiques				

Produits constatés d'avance

	Exploitation	Exceptionnel	Financier
Produits constatés d'avance	571 554		
Total	**571 554**		

Informations relatives au compte de résultat

Produits à recevoir

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à recevoir - sur immobilisations financières				
Fournisseurs - Rabais, remises et ristournes à obtenir		11 803	- 11 803	- 100
Clients - Factures à établir	1 415 066	1 638 667	- 223 601	- 14
Personnel - Produits à recevoir	9 311	3 823	5 488	144
Organismes sociaux - Produits à recevoir		16 859	- 16 859	- 100
Etat - Produits à recevoir	1 700		1 700	
Groupes et Associés - Produits à recevoir				
Intérêts courus à recevoir - Sur valeurs mobilières de placement et disponibilités				
Produits à recevoir - Divers	145 440		145 440	
Total	**1 571 517**	**1 671 151**	**- 99 634**	**- 6**

Charges à payer

	31/03/2026 (12 mois)	31/03/2025 (12 mois)	Variation Euros	Variation %
Intérêts courus à payer - sur emprunts et dettes assimilées	126 105	119 903	6 201	5
Intérêts courus à payer - sur dettes rattachées à des participations				
Fournisseurs - Factures non parvenues	19 091	39 585	- 20 494	- 52
Clients - Rabais, remises et ristournes à accorder				
Personnel - Charges à payer	38 727	61 283	- 22 556	- 37
Organismes sociaux - Charges à payer				
Etat - Charges à payer		3 189	- 3 189	- 100
Groupes et Associés - Charges à payer				
Charges à payer - Divers	550		550	
Total	**184 473**	**223 960**	**- 39 487**	**- 18**

Informations relatives aux engagements

Engagements donnés

	Montant
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	
Autres engagements donnés	2 369 636
Total	**2 369 636**

Détail des autres engagements donnés :

- CEGI CAUTIONS GARANTIE PAIEMENT SST : 54 750

- CEGI CAUTIONS RESTITUTION D'ACOMPTE : 773 827

- CEGI CAUTIONS RETENUES DE GARANTIE : 1 068 311

- CEGI CAUTIONS BONNE FIN : 252 120

- BTP BANQUE RETENUES DE GARANTIE : 149 179

- CAISSE D EPARGNE - GAGE SUR VEHICULE AUTOMOBILE : 31 047

- CAISSE D EPARGNE - GAGE SUR VEHICULE AUTOMOBILE : 40 402

Engagements reçus

	Montant
Avals, cautions et garanties	
Autres engagements reçus	45 775
Total	**45 775**

Détail des engagements reçus :

- CAUTION PM A HAUTEUR DE 90% PRET PGE : 45 775

SAS CARRE CONSEIL
Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Parc Kennedy - Bât C – 285 rue Gilles Roberval - 30 900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
Site : www.bertrandexpert.com Email : contact@carreconseil.com

SAS LANDRAGIN

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31/03/2026

Sas Landragin

97 rue Charles Tellier 3000 Nîmes

Référence MM 09-12

SAS LANDRAGIN

Siège social : 97 rue Charles Tellier 30000 Nîmes

Capital social : 50 000 €

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2026.

Aux associés,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon l'article L 227-10 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L 227-10 du code de commerce.

Fait à Nîmes, le 04/09/2026,

Manon Masten, commissaire aux comptes :

SAS CARRE CONSEIL
285 Rue Gilles Roberval
Parc Kennedy bât A1
30900 Nîmes
Tél : 04 66 26 95 07
SIRET : 877 516 633 00014